

# CAP ACCOMPAGNANT EDUCATIF PETITE ENFANCE

## DESCRIPTIF DES EPREUVES PROFESSIONNELLES ET INFORMATIONS SUR LES STAGES ET EXPERIENCES PROFESSIONNELLES OBLIGATOIRES

### Référentiel :

<https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=W39NfvBthluNFlajK9hjbNikVJ09SgPYYAeEnHhKkT>



↳ Consulter en particulier l'annexe IVc « Définition des épreuves »

<b>EP1 : Accompagner le développement du jeune enfant.....</b>	<b>2</b>
<b>EP2 : Exercer son activité en milieu collectif.....</b>	<b>3</b>
<b>EP3 : Exercer son activité en accueil individuel.....</b>	<b>4</b>
<b>Stages et expériences professionnelles obligatoires .....</b>	<b>5</b>

# EP1 : ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DU JEUNE ENFANT

## ■ DESCRIPTION DE L'ÉPREUVE

- Oral
- 25 mn
  - ↳ 5 minutes de présentation des deux fiches d'activités (5 minutes pour les deux fiches) puis 20 minutes de questions du jury à partir des fiches

## ■ DOCUMENTS SUPPORTS

- Une fiche relative à la réalisation d'un soin du quotidien
- Une fiche relative à l'accompagnement de l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages
  - ↳ Chaque fiche présentera le contexte d'intervention et décrira les activités

### **INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LES FICHES 1 ET 2**


- Utiliser impérativement les modèles de fiches de l'académie de Bordeaux, à télécharger sur le site Internet de l'académie <https://www.ac-bordeaux.fr/certificat-d-aptitude-professionnelle-cap-121999> ⇒ « Spécificités de certains CAP »
- A apporter le jour de l'épreuve EP1 en 3 exemplaire complétés et identiques
- Complétées à la main ou sur ordinateur
- Recto-verso ou non
- Ne pas modifier la mise en page du modèle académique (ne pas agrandir les cases, ne pas ajouter de pages...)
- En l'absence de ces fiches le jour de l'épreuve → note zéro à l'épreuve

## ■ LIEUX ET ACTIVITES DES STAGES OU EXPERIENCES PROFESSIONNELLES

### **LIEUX**

Avec enfants de moins de 3 ans, dans l'un des types de structures suivants :

- Etablissement d'accueil de jeunes enfants (EAJE) : crèches collectives, crèches familiales et parentales ou d'entreprise, micro-crèches haltes-garderies, structures multi-accueils, jardins d'enfants
- Chez un(e) assistant(e) maternel(le) agréé(e) disposant de 5 ans d'expérience professionnelle
- MAM avec assistant(e) maternel(le) disposant de 5 ans d'expérience professionnelle
- Dans un organisme de services à la personne agréé, proposant de la garde d'enfant de moins de 3 ans

 **Pas d'école maternelle**, même avec des enfants de moins de 3 ans

### **ACTIVITES OBLIGATOIREMENT REALISEES (VOIR DETAILS DANS LE REFERENTIEL)**

- « Accompagner l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages »
- ET « Prendre soin et accompagner l'enfant dans les activités de la vie quotidienne »

## EP2 : EXERCER SON ACTIVITE EN MILIEU COLLECTIF

### ■ DESCRIPTION DE L'ÉPREUVE

- Ecrite
- 1h30
- Questions qui évaluent tout ou partie des compétences et des savoirs suivants :
  - Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement
  - Etablir une relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant
  - Assurer une assistante pédagogique au personnel enseignant
  - Assurer des activités de remise en état des matériels et des locaux en école maternelle

### ■ DOCUMENTS SUPPORTS

Sujet national remis au début de l'épreuve

### ■ LIEUX ET ACTIVITES DES STAGES OU EXPERIENCES PROFESSIONNELLES

#### LIEUX

Avec des enfants de moins de 6 ans, dans l'un des types de structures suivants :

- Ecole maternelle
- Etablissement d'accueil de jeunes enfants (EAJE) : crèches collectives, crèches familiales et parentales ou d'entreprise, haltes-garderies, structures multi-accueils, jardins d'enfants
- Accueils collectifs de mineurs (ACM) : centres ou colonies de vacances, centres de loisirs...

#### ACTIVITES OBLIGATOIREMENT REALISEES (VOIR DETAILS DANS LE REFERENTIEL)

- « Inscire son action dans le réseau des relations enfant-parents-professionnels »
- Et « Exercer son activité en école maternelle ou en EAJE / ACM »

# EP3 : EXERCER SON ACTIVITE EN ACCUEIL INDIVIDUEL

## ■ DESCRIPTION DE L'ÉPREUVE

- Oral
- 25 mn
  - ↳ 10 minutes d'exposé puis 15 minutes de questions du jury
- Particularité pour les candidat(e)s inscrit(e)s « sans projet » → Préparation durant 1h30 de l'exposé à partir du sujet national, faisant ressortir les compétences suivantes :
  - Organiser son action
  - Négocier le cadre de l'accueil
  - Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant
  - Elaborer des repas
- ↳ Le choix avec ou sans projet se fait dès l'inscription sur Cyclades et ne peut plus être modifié ensuite

## ■ DOCUMENTS SUPPORTS

- Candidat(e)s inscrit(e)s « sans projet » → Sujet national remis au début de l'épreuve
- Candidat(e)s inscrit(e)s « avec projet » → Projet préparé par le/la candidat(e) sous forme de dossier :
  - 5 pages maximum sans compter les annexes
  - Recto-verso ou non
  - A apporter en 3 exemplaires identiques le jour de l'épreuve
  - Portant sur des enfants de 0 à 3 ans
- ↳ Aide pour la réalisation du projet EP3 sur le site Internet de l'académie de Bordeaux <https://www.ac-bordeaux.fr/certificat-d-aptitude-professionnelle-cap-121999> ⇨ « Spécificités de certains CAP »
- ↳ En l'absence de dossier → note 0 à l'épreuve

## ■ LIEUX ET ACTIVITES DES STAGES OU EXPERIENCES PROFESSIONNELLES

Pas d'obligation de réaliser des stages ou de disposer d'une expérience professionnelle pour cette épreuve

# STAGES ET EXPERIENCES PROFESSIONNELLES OBLIGATOIRES

**Sans expérience conforme, le candidat ne pourra pas présenter l'épreuve EP1 ou EP2 (note NV : non validée) et le diplôme ne pourra pas lui être délivré.**

## ■ LIEUX ET ACTIVITES OBLIGATOIRES

Voir le descriptif de chaque épreuve

## ■ DUREE

- 490h soit 14 semaines pour un temps plein à 35h (ou 448h pour un temps plein à 32h en école maternelle)
- ↳ Pas de minimum obligatoire dans un type de structure, mais une diversité des publics et des activités est appréciée (au moins une période avec les moins de 3 ans et une autre avec les 0-6 ans)
- ↳ Stages consécutifs ou non
- ↳ Stages datant de moins de 3 ans, c'est-à-dire à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022
- ↳ Pour les candidat(e)s dispensé(e)s de l'EP1 ou bien de l'EP2, la durée est réduite à 175h soit 5 semaines, sauf pour les assistant(e)s maternel(le)s qui sont bénéficiaires de l'EP/EP3, la durée restante pour l'EP2 peut alors se limiter à 35h

## ■ DOCUMENTS A FOURNIR POUR JUSTIFIER DES STAGES ET DES EXPERIENCES PROFESSIONNELLES OBLIGATOIRES

- Attestations d'expérience professionnelle complétée (modèle académique obligatoirement) → Une par stage/expérience professionnelle
- Certificats de travail précisant la date de début et de fin de contrat
- et/ou convention de stage
- Agrément pour les assistant(e)s maternel(le)s (concernant sa propre activité d'assistant(e) maternel(le), inutile de compléter l'attestation d'expérience professionnelle ni de fournir les certificats de travail)
- En cas de stage chez un(e) assistant(e) maternel(le) ou dans une MAM → Justificatifs de conformité du maître de stage :
  - Agrément (l'assistant(e) maternel(le) doit exercer depuis au moins 5 ans)
  - Copie du diplôme dans la petite enfance ou attestation EP1/EP3 du CAP AEPE

### COMMENT FOURNIR CES PIECES ?

- **CANDIDAT(E) PRESENTANT L'EP1** → Apporter les justificatifs correspondant à l'EP1 et à l'EP2, le jour de cette épreuve orale EP1
  - ↳ C'est le jury qui vérifiera, ce jour-là, la conformité de la totalité des stages ou expériences professionnelles (pour l'EP1 et pour l'EP2), ils ne sont donc pas à envoyer au Rectorat
- **CANDIDAT(E) PRESENTANT L'EP2 MAIS PAS L'EP1** → Envoyer les justificatifs au Rectorat - DEC3 - CAP AEPE - CS 81499 - 33060 BORDEAUX CEDEX, avant le 02/04/2025
  - ↳ Le contrôle de conformité se fera au Rectorat

## ■ AUTRES DOCUMENTS A FOURNIR

- EP1 → Fiches d'activités 1 et 2 (voir page 2)
- EP3 → Projet d'accueil (voir page 4)